



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du 4 juillet 2023 – 20h00

Étaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, MARAIS Jean-Claude, LE BOUCHER Franck, JUGE Didier, VÉRITÉ Mickaël, DESCHOOLMEESTER Denis, CISSE Emmanuel, LARDON Damien et Mmes PLANCHON Anne France, FOUGERAY Sandrine, TOUCHARD Annabelle, VAILLANT Mikaëla, POITOU Céline, RAGOT Christelle. LE BRETON Carole

Étaient absents excusés : Mmes MOISE Tania (procuration à Mme PLANCHON Anne France), GARNIER Christelle (Procuration à Mr MARAIS Jean Claude), Mr GUILLIN Benoît

Secrétaire de séance : Mr MARAIS Jean Claude.

Convocation et affichage : 27 juin 2023

Membres en exercice : 19 présents : 16 votants : 18

PRÉSENTATION DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES DE L'ECOLE ET DE LA MAIRIE,

Une présentation des audits énergétiques effectués sur la Mairie et l'Ecole a été faite par la société M3E.

Les intervenants ont expliqué le déroulement de la visite effectuée en avril 2023 et ont donné une description des équipements actuels. Après une analyse des consommations, les techniciens ont énoncé des propositions d'amélioration sur chacun des bâtiments

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 6 juin 2023.

RETRAIT DE LA DELIBERATION D2023-40

Mr HUBERT, Maire, informe que la Délibération D2023-40 du 2 Mai 2023 concernant la contribution 2024-2026 du centre Lares est illégale en raison :

- d'un vice de procédure concernant la demande du vote à bulletin secret
- d'une mauvaise interprétation des résultats des votes.

Il propose de remettre à l'ordre du jour la délibération concernant la contribution du centre Lares à la séance du prochain conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE de délibérer à nouveau sur la contribution du centre Lares à la séance du prochain conseil.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		x		
GARNIER Christelle :	Jean Claude Marais	x		
ESNAULT Raymond :		x		
LARDON Damien :		x		
RAGOT Christelle :		x		
PLANCHON Anne France :		x		
MARAIS Jean-Claude :		x		
CISSE Emmanuel :		x		
VAILLANT Mikaëla :		x		
JUGE Didier :		x		
LE BOUCHER Franck :		x		
VERITE Mickael :		x		
MOISE Tania :	Anne France Planchon	x		
TOUCHARD Annabelle :		x		
FOUGERAY Sandrine :		x		
DESCHOOLMEESTER Denis :		x		
GUILLIN Benoît :		Absent		
POITOU Céline :		x		
LE BRETON Carole :		x		

A la demande de Mme PLANCHON, Maire Adjointe, un point a été fait sur les modalités des votes, la conformité et la légalité des actes.

Également, elle précise qu'il ne faut pas hésiter à interroger en cas de doute lors des conseils. Elle souhaite qu'en cas de procuration, les élus se renseignent sur les intentions de vote de celui qui a donné la procuration.

AUTORISATION D' AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Location de la Maison 2 Rue des Tisserands

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		x		
GARNIER Christelle :	Jean Claude Marais	x		
ESNAULT Raymond :		x		
LARDON Damien :		x		
RAGOT Christelle :		x		
PLANCHON Anne France :		x		
MARAIS Jean-Claude :		x		
CISSE Emmanuel :		x		

VAILLANT Mikaëla :		x		
JUGE Didier :		x		
LE BOUCHER Franck :		x		
VERITE Mickael :		x		
MOISE Tania :	Anne France Planchon	x		
TOUCHARD Annabelle :		x		
FOUGERAY Sandrine :		x		
DESCHOOLMEESTER Denis :		x		
GUILLIN Benoît :		Absent		
POITOU Céline :		x		
LE BRETON Carole :		x		

LOCATION DE LA MAISON 2 RUE DES TISSERANDS

Mr HUBERT, Maire, informe qu'il a eu une demande de location d'un local d'une habitante de la commune pour exercer en tant que reflexologue plantaire en septembre 2023. Cette personne souhaite avoir un loyer maximum de 250 € charges comprises.

Il demande aux élus, s'ils acceptent à cet effet, la location de la maison située 2 rue des Tisserands et dans la positive de fixer un loyer.

Considérant les loyers des autres biens de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE la location du bien situé 2 rue des Tisserands pour l'installation de la reflexologue à partir du 1^{er} septembre 2023,

FIXE le loyer mensuel à 300 TTC charges comprises,

ACCORDE une diminution du loyer pour la première année et fixe le loyer mensuel à 250 TTC charges comprises pendant la première année.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		x		
GARNIER Christelle :	Jean Claude Marais	x		
ESNAULT Raymond :		x		
LARDON Damien :		x		
RAGOT Christelle :		x		
PLANCHON Anne France :		x		
MARAIS Jean-Claude :		x		
CISSE Emmanuel :		x		
VAILLANT Mikaëla :		x		
JUGE Didier :		x		

LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Anne France Planchon	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		Absent		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

AVIS : DEMANDE DE STOP PAR LA COMMUNE DE NUILLÉ LE JALAIS

Mr HUBERT, Maire, informe que lors du dernier Conseil, les élus s'étaient exprimés sur la demande de la municipalité de Nuillé le Jalais d'apposer un stop sur la route Gambetta (au croisement de la route des Lauriers) en direction de Nuillé le Jalais.

La municipalité de Nuillé le Jalais va elle-même positionner un STOP sur cette même route en direction du Breil sur Merize.



En raison de l'égalité des votes, Mr HUBERT, Maire demande à nouveau un avis :

Les élus n'ont pas donné d'avis mais souhaitent sur proposition de Mr ESNAULT, Maire Adjoint, que la commission voirie rencontre celle de Nuillé le Jalais et travaille sur un aménagement de la voirie concernée.

COÛT PARTICIPATION TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU RUE DU STADE

Lors du conseil du 2 mai 2023, le Conseil municipal,

Avait décidé de procéder à une extension du réseau assainissement des eaux usées sur une distance d'environ 140 ml. Les eaux pluviales devront être traitées par le particulier,

Avait décidé d'autoriser Mr Le Maire à lancer le Marché,

Avait décidé de facturer une participation des travaux d'assainissement aux vendeurs et acheteurs au prorata.

Raymond Esnault, Maire Adjoint, informe que la commission propose une participation aux vendeurs de 1570 HT par parcelle.

Les acheteurs paient déjà le raccordement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

FIXE le tarif à 1570 HT par parcelle.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Jean Claude Marais	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON Anne France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
VAILLANT Mikaëla :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Anne France Planchon	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		Absent		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

LES DECISIONS :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat,
L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA :**

Mr HUBERT, Maire, informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

1. DIA07204623Z0011 18 Rue du Général de Gaulle
2. DIA07204623Z0012 4 chemin du Landon
3. DIA07204623Z0013 Rue des Pins

- **DEVIS**

Mr HUBERT, Maire, informe des devis signés :

- Photocopieur école : renouvellement du photocopieur chez THIREL.
- Site de la commune 2250 HT chez ABC SITE WEB.
- Tyrolienne : 4429.00 HT chez Mag Equip.

PAROLES AUX ADJOINTS

Mr LARDON Damien, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :

- Installation de la tyrolienne à l'automne ou au printemps. Il souhaiterait faire l'aménagement en même temps qu'un chantier « Argent de poche ».
- 175 enfants devraient être scolarisés à la rentrée avec 16 enfants en petite section.
- L'Ecole a modifié leur règlement intérieur pour porter un cadre à l'utilisation de la montre connectée.
- Le vernissage sur les projets artistiques « Streets Art » a lieu en présence de nombreuses personnes et cela a permis de dévoiler une nouvelle œuvre.

Mr ESNAULT Maire adjoint, informe :

Des travaux 2023 :

-Enfouissement de réseaux :

Les travaux sont prévus pour septembre .Il y a eu du retard car cela a été compliqué d'avoir toutes les signatures et de boucler les dossiers.

-L'éclairage public :

La commission d'appel d'offre se réunira lundi 11 juillet 2023 au soir.

-Accessibilité PMR- Trottoir Rue Charbonnier : La consultation sera prochainement lancée

Des travaux 2024 :

Mr ESNAULT, Maire Adjoint, informe qu'il a fait venir l'Agence technique Départementale de Connerré en amont pour prévoir l'aménagement de l'entrée de bourg (coté du Stade).

Mme PLANCHON, Maire Adjointe,

Elle informe les élus que les missions complémentaires demandées par l'agent de la France Services ont été acceptées par celle-ci.

Également, suite à la demande des deux agents, nous avons revu leurs horaires et réorganisé leurs missions. Elles ont accepté de signer leur nouvelle fiche de poste.

Elle informe aussi de créneaux d'ouverture de titres sécurisées pendant la période estivale pendant la fermeture de la France Services afin de ne pas pénaliser les administrés qui voudront récupérer leur titre pour partir en vacances.

Mr MARAIS, Maire Adjoint,

Il informe des prochains travaux : volets solaires pour l'Ecole, la rénovation de la toiture pour l'Ecole

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. COMMISSION DE CONTROLE POUR LES ELECTIONS :

TITULAIRE : Mr VÉRITÉ Mickaël

SUPPLEANT : Mme POITOU Céline

2. PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RESIDENCE AMICIE :

Les élus donnent un accord de principe sans engagement financier en attente de précisions notamment l'adhésion ou non de nouvelles communes.

3. DEMANDE DU COMICE QUI AURA LIEU A MONTFORT LE GESNOIS :

Les membres demandent que la commune offre une récompense. La commune donnera une coupe.

4. MR HUBERT INFORME QUE :

- La compensation de l'Etat pour la suppression de la taxe d'habitation ne prend pas en compte les hausses des taux qui ont été faites après l'annonce de la réforme. De ce fait la commune est redevable de 5323 €,
- La sirène des pompiers ne sonnera désormais plus,
- Nous avons obtenu l'accord d'une subvention de 22 656 € au titre du Fond vert pour l'éclairage public,
- Nous avons besoin de tenir le dépôt de pain du 29/07 au 7/08 de 8h30 à 11h30.

Séance levée à 23h00

Maire

Jean Paul HUBERT

Secrétaire de séance

Conseillère municipale

Mr MARAIS Jean Claude